



Association de La Mandallaz

Mairie de Sillingy - 50 place Claudius Luiset - 74330 SILLINGY / assoc-lamandallaz@hotmail.fr

HELP WANTED

L'aide que je peux apporter à l'association :

Fiche d'inscription 2021 / 2022

REEMPLIR UNE SEULE FICHE D'INSCRIPTION PAR FAMILLE

ADHÉRENT-E (PERSONNE MAJEURE) Ancien (déjà adhérent une saison précédente) Nouveau

NOM Prénom

Adresse Téléphone(s)

Rue :
.....

CP : Ville :

Adresse électronique :

OBLIGATOIRE

A - ACTIVITES

NOM-s Prénom-s du-de la-des pratiquant-e-s d'activité-s :	Date de naissance	Code activité	Prix
1			
2			
3			
4			
5			
6			

B - COTISATION (une par famille)

Cotisation adhérent communes de Sillingy, La-Balme-de-Sillingy, Choisy, Lovagny, Mésigny, Nonglard, Sallenôves, Chilly, Thusy, Vaulx (CCFU et/ou communes subventionnant l'association)..... 10,00 €

Cotisation adhérent autres communes..... 20,00 €

Demande de reçu

TOTAL A+B

PAIEMENT

Espèces (faire l'appoint)
Montant : €

Chèques-vacances ANCV *
(validité 30/06/2022 minimum)

Coupons-sports ANCV *
(validité 30/06/2022 minimum)

Chèque(s) **
Nom du titulaire du compte :

Montants (chiffres ronds, pas de virgule) :
exemple : 250 € / 3 = 84+83+83

Avoir
Montant : €

Nom du titulaire des chèques/coupons :

Montant : €

Chèque n°1 : €

Chèque n°2 : €

Chèque n°3 : €

A l'ordre de "Association de La Mandallaz"

Par la signature ci-dessous, j'adhère à l'association de La Mandallaz, j'en accepte les statuts (consultables sur le site internet de l'association ou sur demande auprès des référents d'activités) et j'autorise l'association à diffuser des photos des membres de ma famille inscrits à une-des activité-s de l'association (site internet, réseaux sociaux, supports de communication, bulletins municipaux et intercommunaux, presse locale...).

Date / /

Signature

* Les chèques-vacances et coupons-sports sont acceptés pour le paiement **au maximum de la moitié de l'inscription**. Ne sont acceptés que les chèques et coupons ANCV.

** Inscriptions **rendues** entre juin et octobre : paiement possible en 3 chèques encaissés en octobre, novembre et décembre
Inscriptions **rendues** en novembre ou décembre : paiement possible en 2 chèques encaissés en décembre et janvier
Inscriptions **rendues** à partir de janvier : paiement possible en 1 seul chèque, encaissé à réception, et chèques-vacances ou coupons-sports non acceptés